

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BE MESURAGE - VERIFICATION

(3 jours - 21h)

L'habilitation électrique BE Mesurage - Vérification est obligatoire pour tout personnel devant effectuer des mesurages, des vérifications d'ordre électrique en basse tension ou des examens visuels de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels, des éclairages de sécurité

La formation habilitation électrique BE Mesurage - Vérification répondant à la norme NF C 18-510, d'une durée conseillée de trois jours, soit 21 heures, veillera à former efficacement les stagiaires aux dangers d'ordre électrique et à leur inculquer les bonnes pratiques en matière de sécurité et de prévention.

Suite à la formation habilitation électrique BE Mesurage - Vérification et en cas d'avis favorable, une attestation de formation et un titre d'habilitation électrique vous seront remis.

PROFIL

Personnel devant effectuer des mesurages, des vérifications d'ordre électrique en basse tension ou des examens visuels de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels, des éclairages de sécurité.

PRE-REQUIS

Avoir reçu une formation en électricité adaptée aux opérations confiées.

Etre en possession de ses EPI.

Compréhension de la langue française.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en matière de risque électrique selon la norme NF C 18-510 afin d'obtenir un titre d'habilitation BE Mesurage - BE Vérification.
- Réaliser exclusivement des mesurages de grandeurs électriques ou non électriques, des vérifications initiales ou périodiques d'installations.

PROGRAMME

- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les protections collectives et leurs fonctions (barrière, écran, banderole, etc...).
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux mesures et vérifications.
- Ouvrages ou installations : limites des différents domaines de tension.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BR et TBT.
- Les habilitations : principe, symboles, limites et formalisation.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Rôles et fonctions.
- Préciser le rôle du chargé d'exploitation électrique.

- Nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc ...).
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage ou d'une vérification.
- Principes généraux de prévention à appliquer.
- Evaluation du risque électrique.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Déroulement - évaluations :

Programme et contenu de la formation conformes à la norme NF C 18-510. Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de situations et partage d'expériences.

A l'issue des évaluations pratique et théorique (QCM), les collaborateurs recevront une attestation de formation avec un titre d'habilitation d'une durée de 3 ans.

- Liste du matériel pédagogique :

Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante.

Matériel de démonstration : Gants isolants d'électricien, VAT, cadenas, dispositif de condamnation, casque écran facial.